



TROPHEE Yves MAILLARD

dimanche 19 octobre 2025

organisé par la

SOCIETE NAUTIQUE de la PETITE MER



manche du Challenge Voile de l'Aire Toulonnaise 2025-2026

Plan d'eau Grande Rade de Toulon, Baie de Cavalas, Golfe de Giens

Règles La régata sera régie par : les Règles d'Introduction à la régata (RIR)
les règlements fédéraux, et le règlement particulier du CVAT.
L'épreuve est classée en catégorie C au titre de l'article 20 du règlement de l'ISAF (publicité).

Admissibilité L'épreuve est ouverte aux voiliers Habitables des classes Osiris : C, D1, D2, L, R1, R2, R3, R4, et CVAT : P1, P2.
Les bateaux des classes A, B sont invités à s'inscrire en classe P.
Les participants devront tous **être en possession d'une licence FFV 2025.**

Type de parcours côtiers, départ en Baie de la Garonne (en raison d'une régata d'aviron en Rade des Vignettes)

Programme provisoire Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau : dimanche 19 octobre 2025 à 10h55
A 18h30 : annonce des résultats, et apéritif dinatoire

Inscriptions La fiche d'inscription sera disponible sur le groupe [WhatsApp CVAT Tableau Officiel](#).
Les inscriptions se feront par mail adressé à la [messagerie](#) de la SOCIETE NAUTIQUE de la PETITE MER :
contact@societenautique-petitemer.fr

Date limite d'inscription par internet : vendredi 17 octobre 2025 à 17h

Les fiches remplies très lisiblement devront être transmises au format PDF.

Il est également possible de s'inscrire au siège de la SOCIETE NAUTIQUE de la PETITE MER, 87 allée de la Petite Mer à La Seyne, lors des **permanences** du **mercredi 15** ou **samedi 18 octobre, de 10h à 12h.**

ATTENTION : Plus aucune inscription ne sera prise après 12h samedi 18 octobre.

Droits d'engagement **35 €**, pour toutes les classes, à régler par virement bancaire directement **au bénéfice du CVAT**.
Le **RIB** du CVAT sera disponible sur le groupe [WhatsApp CVAT Tableau Officiel](#).

Classement Le système OSIRIS sera utilisé selon la formule de **temps sur distance**.
Les classes seront regroupées de façon à conserver un minimum de 5 bateaux par groupe.
Il sera fait application du CVL (Coefficient Vitesse Lente)
La course comptera pour le classement du Challenge CVAT 2025-2026.

Instructions de course Les instructions de course seront disponibles sur le groupe [WhatsApp CVAT Tableau Officiel](#).

Décharge de responsabilité La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité.
En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudain de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

Informations complémentaires Email : contact@societenautique-petitemer.fr
N° tél. Responsable SNPM : 06 73 93 52 02

